

**Subject:** TR : Comptes-rendus des réunions du COFEX-Nord

**Date:** Wednesday, December 19, 2012 8:22:52 AM ET

**From:** Sylvie.Letourneau@mddefp.gouv.qc.ca

**To:** claude.abel@ec.gc.ca, tremblaygh@dfo-mpo.gc.ca, Michael Barrett, paule.halley@fd.ulaval.ca, Stephanie Benoit, thessa.girardbourgoin@aadnc-aandc.gc.ca, nancyldea@gmail.com

Bonjour,

Le COFEX-N nous demande de mettre ses comptes rendus sur notre site internet.

Ce sujet sera ajouté à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

Je dois dire que je ne suis pas favorable à cette demande, et ce, pour plusieurs raisons, mais il faut prendre une décision de groupe.

A+

Joyeuses fêtes à tous !

**Sylvie Létourneau, M. Sc.**

Chargée de projet en planification écologique

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Direction du patrimoine écologique et des parcs

675, boul. René-Lévesque Est

4e étage, boîte 21

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone: (418) 521-3907 poste 4599

Télécopieur: (418) 646-6169

-----Message d'origine-----

**De :** Claude Langlois [mailto:langlois.boucher@videotron.ca]

**Envoyé :** 18 décembre 2012 17:05

**À :** Létourneau, Sylvie

**Cc :** Anne-Marie [CEAA] Gaudet

**Objet :** Comptes-rendus des réunions du COFEX-Nord

Madame Sylvie Létourneau

Présidente

Comité Consultatif de l'environnement Kativik

Québec

Bonjour Madame Létourneau

La présente fait suite à notre conversation téléphonique du 14 décembre dernier. Comme je vous l'ai mentionné, le Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social-Nord (COFEX-Nord) souhaite que les comptes-rendus de ses réunions soient dorénavant davantage disponibles pour les populations et les organisations concernées par ses examens de projets. Les membres du Comité souhaitent que les comptes-rendus soient disponibles sur un site internet pertinent, en français et en anglais.

Contrairement au CCEK et au CQEK, le COFEX-Nord ne possède pas son propre site internet et il n'est pas prévu qu'un tel site soit développé dans un proche avenir. Compte tenu par ailleurs du mandat du CCEK eu égard à la surveillance, à l'application et à l'administration du régime de protection de l'environnement, les membres du COFEX-Nord croient que le site internet du CCEK serait un site approprié et pertinent pour y répertorier les comptes-rendus des réunions du COFEX-Nord.

Le site actuel du CCEK présente une page intitulée "*Procédures environnementales*", avec notamment une rubrique intitulée "*Organismes responsables*". Dans cette rubrique, trois (3) documents ayant trait aux activités du COFEX-Nord sont déjà disponibles, notamment les "Procédures opérationnelles internes" (le COFEX-Nord complète une révision de ce document présentement), le "Processus fédéral d'évaluation et d'examen...." et la "Liste des projets réalisés et principales étapes..." (ce dernier document nécessiterait une révision).

Nous croyons donc qu'il serait approprié que les visiteurs de cette rubrique du site internet du CCEK puissent avoir accès, s'ils le désirent, aux délibérations que le COFEX-Nord tient dans le cadre de l'examen et de l'analyse des projets soumis au Comité. C'est dans cette perspective que nous demandons au CCEK d'inclure dans cette rubrique un lien qui mènerait les visiteurs aux comptes-rendus du COFEX-Nord, qui y seraient disponibles en français et en anglais.

Lors de notre conversation du 14 décembre, j'ai bien noté que le CCEK est actuellement en processus de révision de son site internet, ce qui pourra affecter la structure, l'organisation et le contenu du site. Je comprends que ce processus peut durer plusieurs mois et que, en conséquence, il vous serait difficile de répondre à notre demande avant un an. Nous maintenons néanmoins cette demande auprès du CCEK, mais nous adopterons des mesures transitoires dans l'intervalle.

En ce qui a trait à l'espace qui serait nécessaire sur votre site et aux aspects plus techniques de cette demande, le cas échéant, je vous invite à communiquer avec Mme Anne-Marie Gaudet, Secrétaire exécutive du COFEX-Nord (tél: 418-648-7831, courriel: [anne-marie.gaudet@ceaa-acee.gc.ca](mailto:anne-marie.gaudet@ceaa-acee.gc.ca) pour obtenir plus d'information. À titre indicatif, nous tenons 5-6 réunions par année (face à face ou en téléconférence) et la longueur moyenne des comptes-rendus est de 4-5 pages.

Je vous remercie de votre collaboration et n'hésitez pas à me contacter ou à contacter Mme Gaudet pour plus d'information.

Claude Langlois  
Président  
COFEX-Nord

637 rue Lamothe-Cadillac  
Boucherville, Qc, J4B 7S8  
Téléphones: Rés: 450-655-7356  
Cell: 514-816-4088  
Courriel: [langlois.boucher@videotron.ca](mailto:langlois.boucher@videotron.ca)

**Subject:** Procès-verbal de la 131e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik - Minutes of the 131st meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee

**Date:** Thursday, December 13, 2012 2:24:42 PM ET

**From:** Stephanie Benoit

**To:** jtukkiapik@Makivik.org, n\_partridge@makivik.org, Maggie Emudluk, daniel.breton@mddefp.gouv.qc.ca, diane.jean@mddefp.gouv.qc.ca, peter.jacobs@umontreal.ca, Stephane Cossette, daniel.berrouard@mddefp.gouv.qc.ca, marc.jetten@ccebj-jbase.ca, infohftcc@cccpc-hftcc.com, roy.lise.l@hydro.qc.ca, minister@ec.gc.ca, minister@aandc.gc.ca, elaine.feldman@ceaa-acee.gc.ca, Francois.Boulanger@acee-ceaa.gc.ca, anne-marie.gaudet@acee-ceaa.gc.ca

**CC:** Sylvie Létourneau, Paule Halley, Denyse Gouin, Claude Abel, Tremblay, Gilles H., Thessa Girard-Bourgoin, Michael Barrett, Adamie Kalingo, c.arngak@avataq.qc.ca, Nancy Dea

**BCC:** claudine.guay@mddefp.gouv.qc.ca

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 18 de ses règles de régie interne en vigueur depuis le 8 décembre 1982 (L.R.Q., c.Q-2, a-210), le Comité consultatif de l'environnement Kativik vous présente le procès-verbal de sa 131e réunion tenue les 23 et 24 février 2012 à Montréal. Le procès-verbal a été approuvé lors de sa 133e réunion.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

---

To whom it may concern:

In accordance with section 18 of its rules of internal management, which took effect on December 8, 1982 (R.S.Q., c. Q-2, s-210), the Kativik Environmental Advisory Committee hereby presents to you the minutes of its 131st meeting, held on February 23 and 24, 2012 in Montreal, and which has been adopted during its 133rd meeting.

Sincerely,

Stéphanie Benoit, Secrétaire exécutive  
Comité consultatif de l'environnement Kativik /  
Kativik Environmental Advisory Committee

C. P. 930, Kuujuaq (Québec) J0M 1C0  
(819) 964-2961 poste 2287  
(819) 964-0694  
[sbenoit@krq.ca](mailto:sbenoit@krq.ca)

**Subject:** Création du Secrétariat au développement nordique / Creation of Northern Development Secretariat

**Date:** Monday, December 10, 2012 3:12:34 PM ET

**From:** Marc Jetten (CCEJC-JBACE)

**To:** Martine Ouellet

**Madame Martine Ouellet**  
**Ministre des Ressources naturelles**

Madame,

Veillez trouver ci-jointe la lettre du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James concernant les enjeux de développement sur le territoire de la Baie James en lien avec la création récente du Secrétariat au développement nordique.

Nous vous saurions gré de confirmer la réception de cette lettre.

Recevez nos meilleures salutations,

---

*Dear Ms.,*

*Please find attached the letter of the James Bay Advisory Committee on the Environment regarding issues related to development on the James Bay Territory and the recent creation of the Secretariat au développement nordique (Northern Development Secretariat).*

*We would appreciate a confirmation of the reception of this letter.*

*Respectfully yours,*

**Marc Jetten**  
*Secrétaire exécutif – Executive Secretary*  
*Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James*  
*James Bay Advisory Committee on the Environment*  
*383, rue Saint-Jacques, Bureau C-220*  
*Montréal (Qué.) H2Y 1N9*  
*514-286-4400*  
[marc.jetten@ccebj-ibace.ca](mailto:marc.jetten@ccebj-ibace.ca)  
[www.ccebj-ibace.ca](http://www.ccebj-ibace.ca)



Le 7 décembre 2012

Madame Martine Ouellet  
Ministre des Ressources naturelles

**Objet : Développement cohérent du Nord et régime de protection de l'environnement et du milieu social**

Madame la Ministre,

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) salue la création du Secrétariat au développement nordique, un organisme ayant pour mandat de coordonner les interventions du gouvernement à l'égard du Nord.

Dans cet esprit, le CCEBJ souligne qu'il est essentiel de considérer les enjeux environnementaux et sociaux en amont du dépôt des projets et de l'établissement des grandes orientations de développement. Une telle approche permettrait ainsi une meilleure coordination des décisions comme le prévoit d'ailleurs le mandat du Secrétariat au développement nordique.

À cet égard, nous notons avec satisfaction que le gouvernement veut se doter d'outils appropriés pour s'assurer que le développement du Nord soit bénéfique pour tous. Comme le prévoit son mandat, le CCEBJ entend jouer son rôle de conseiller du gouvernement, au besoin, pour assurer la compatibilité de ces outils avec les principes directeurs du régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Le président,

Guy Héту

- c.c. M. Matthew Coon Come, Grand Chef, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)  
Mme Sylvie Létourneau, présidente, Comité consultatif de l'environnement  
Kativik  
M. Luc Ferland, adjoint parlementaire aux affaires nordiques  
M. Christian Dubois, Secrétaire général associé, Secrétariat au développement  
nordique



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James  
James Bay Advisory Committee on the Environment  
ᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭ ᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭ

[TRANSLATION]

December 7, 2012

The Honourable Martine Ouellet  
Minister of Natural Resources

**Subject: Coherent northern development and the environmental and social protection regime**

Dear Minister Ouellet:

The James Bay Advisory Committee on the Environment (JBACE) applauds the creation of the Secrétariat au développement nordique, a body responsible for coordinating government action in the North.

In this spirit, allow us to stress that it is vital that environmental and social issues be taken into consideration before projects are submitted and the main directions of development are defined. Such an approach would ensure better coordination of decisions, one of the functions of the Secrétariat au développement nordique.

In this regard, we are pleased to see that the government wants to use the appropriate tools to ensure that northern development benefits everyone. In keeping with its mandate, the JBACE intends to play its role as advisor to the government, where needed, to ensure that these tools are in line with the guiding principles of the environmental and social protection regime established by Section 22 of the James Bay and Northern Québec Agreement.

Yours truly,

[ORIGINAL SIGNED]

Guy Héту  
Chairman

cc Matthew Coon Come, Grand Chief, Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee)  
Sylvie Létourneau, Chairperson, Kativik Environmental Advisory Committee  
Luc Ferland, Parliamentary Assistant to the Minister of Natural Resources, for northern affairs  
Christian Dubois, Associate Secretary General, Secrétariat au développement nordique



ᑕᑎᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦᑕᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

## PROCÈS-VERBAL DE LA 131<sup>e</sup> RÉUNION

(APPROUVÉ)

**DATES :** Les 23 et 24 février 2012

**LIEU :** Environnement Canada (105 rue McGill, 4<sup>e</sup> étage), Montréal

### **SONT PRÉSENTS :**

#### **Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :**

Michael Barrett, président  
Adamie Kalingo, vice-président  
Charlie Arngak

#### **Nommés par le gouvernement du Canada :**

Claude Abel  
Gilles H. Tremblay  
Thessa Girard-Bourgoin

#### **Nommées par le gouvernement du Québec :**

Paule Halley  
Denyse Gouin (le 23 février)  
Sylvie Létourneau

#### **Analyste en environnement :**

Nancy Dea

#### **Secrétaire exécutive :**

Stéphanie Benoit

### **1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

La 131<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h 30 le 23 février 2012, à Montréal. Le président invite les membres à

suggérer des changements à l'ordre du jour qui est ensuite adopté à l'unanimité. La réunion se déroule donc selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Révision des procès-verbaux de la 129<sup>e</sup> et 130<sup>e</sup> réunions
3. Affaires découlant de la 130<sup>e</sup> réunion et correspondance
  - a) Nettoyage des réservoirs d'eau domestiques
  - b) Projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable
  - c) Révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
  - d) Gestion des matières résiduelles
    - i) Plan de gestion des matières résiduelles
    - ii) Guides, affiches et aimants sur les matières résiduelles dangereuses
4. Budget, secrétariat et membres
  - a) Budget
  - b) Secrétariat
  - c) Régie interne
  - d) Rapport annuel 2011-2012
  - e) Site Internet
5. Plan Nord
  - a) Protection de 50% du territoire
  - b) Plan Nunavik
6. Mines
  - a) Colloque sur le développement minier
  - b) « Hope Advance Oceanic Project »
  - c) Exploration minière et archéologie
7. Projet de nettoyage de Mid-Canada Line
8. Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
  - a) Renforcement de la LQE
  - b) Tarification pour l'obtention des autorisations
9. Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative - MDDEP
10. Régime d'évaluation environnementale au Nunavik
  - a) Révision des annexes
  - b) Groupe de travail sur la participation publique - MDDEP
  - c) Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage
11. Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik
  - a) Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions
  - b) Infrastructures de Nunavik Nickel
12. Projet de stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques
13. Projet de parc national Tursujuq



14. Prix Phénix de l'environnement
15. Année polaire internationale 2012
  - a) Conférence
  - b) Partenariat à la conférence
16. Divers
  - a) Séminaire nordique autochtone sur le caribou
17. Dates et lieu de la prochaine réunion

## **2. Révision des procès-verbaux de la 129<sup>e</sup> et 130<sup>e</sup> réunions**

Les membres proposent des modifications aux procès-verbaux de la 129<sup>e</sup> et 130<sup>e</sup> réunions. L'adoption de ces derniers est reportée à une prochaine conférence téléphonique.

## **3. Affaires découlant de la 130<sup>e</sup> réunion et correspondance**

### *a) Nettoyage des réservoirs d'eau domestiques*

Tel que demandé par les membres à la 130<sup>e</sup> réunion, l'analyste en environnement présente la politique de nettoyage des réservoirs d'eau potable domestiques de l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) et d'autres organismes nordiques. Il appert que la plupart des organismes du Nunavik qui fournissent des maisons à leurs employés (Administration régionale Kativik (ARK), Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, les écoles, etc.), nettoient annuellement les réservoirs d'eau potable de leurs maisons. Il semble toutefois que l'OMHQ, qui entretient les logements sociaux du Nunavik pour le compte de la Société d'habitation du Québec (SHQ), délègue cette responsabilité aux locataires qui n'ont pas tous les moyens d'effectuer cette tâche de manière convenable.

Un membre rappelle que, dans certains logements sociaux gérés par l'OMHK, les réservoirs d'eau potable sont situés dans la salle mécanique à laquelle les locataires n'ont pas accès. Ces derniers ne peuvent donc pas nettoyer les réservoirs. Dans d'autres cas, la configuration des réservoirs d'eau potable permet difficilement aux locataires d'y accéder. Force est d'admettre que, dans tous les cas, les procédures de nettoyage recommandées requièrent de l'équipement spécialisé et une formation. Afin d'assurer à la population du Nunavik résidant dans les logements sociaux un nettoyage adéquat des réservoirs ainsi que la qualité de l'eau qu'ils contiennent, le comité croit qu'une partie du financement versé à l'OMHK par la SHQ devrait être destinée aux activités d'entretien. Les membres s'entendent pour que ces commentaires soient transmis à la SHQ par l'entremise d'une lettre.

*b) Projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*

La secrétaire exécutive fait état de l'avancement du projet de loi no 14, portant sur la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable. Le CCEK avait transmis, au Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en août 2011, un avis concernant le projet de loi et l'avait présenté devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles à l'Assemblée nationale du Québec. Les membres échangent à propos de la portée de la loi au Nunavik relativement à la consultation des municipalités lorsque des projets d'exploration sont déposés. Puisque l'étude détaillée du projet de loi en commission devrait se terminer prochainement, le projet de loi continuera à faire l'objet d'un suivi tout comme la mise en œuvre du régime minier qui en découlera.

*c) Révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

On informe les membres que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable (CPEDD) de la Chambre des communes a, le 6 décembre 2011, entrepris l'étude d'un projet de rapport dans le cadre de l'Examen prévu par la loi de la révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Le CPEDD a été convoqué à la Chambre des communes, le 9 février 2012, pour que le projet soit étudié. Le CCEK avait transmis son mémoire au CPEDD en février 2011. Toutefois, le déclenchement des élections fédérales au cours de la même année a fait en sorte que la présentation prévue pour les auditions a d'abord été reportée puis annulée par le CPEDD. Les membres auraient souhaité que le processus de consultation soit plus transparent. Ils demandent à la secrétaire exécutive de leur transmettre le rapport du CPEDD lorsqu'il sera publié.

*d) Gestion des matières résiduelles*

*i) Plan de gestion des matières résiduelles*

Le 20 janvier dernier, la secrétaire exécutive a rencontré Mme Véronique Gilbert, responsable pour l'ARK de l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles pour le Nunavik. Elle lui a présenté le mandat et les préoccupations du CCEK en matière d'environnement et du milieu social ainsi que l'historique, depuis une dizaine d'années, de l'évolution des différents dossiers que le comité a suivis relatifs à la gestion des matières résiduelles dans la région.

*ii) Guides, affiches et aimants sur les matières résiduelles dangereuses*

Une technicienne en environnement de l'ARK a continué la distribution dans les villages nordiques des guides et des affiches concernant la gestion des matières résiduelles dangereuses. À ce jour, les représentants municipaux, institutionnels et commerciaux de Kuujuaaraapik, Puvirnituq, Ivujivik, Salluit, Kangiqsujuaq, Kangirsuk, Kuujuaq et Kangiqsualujuaq ont reçu la documentation.

La secrétaire exécutive informe le comité que la lettre, qui accompagnera les aimants lors de leur distribution, est présentement en cours de traduction en inuktitut et devra être transmise aux fins d'impression. On prévoit ainsi la distribution des aimants dans chaque maison du Nunavik pour le printemps 2012.

#### **4. Budget, secrétariat et membres**

##### *a) Budget*

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) a mené une évaluation sommative du programme fédéral de contribution à la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). En vertu de ce programme évalué tous les cinq ans, un financement est alloué à plusieurs organismes, dont le CCEK, afin de couvrir une partie de leurs frais administratifs.

Les membres examinent les dépenses encourues par le CCEK du mois d'octobre 2011 au mois de janvier 2012.

Il est prévu qu'une version provisoire du budget 2012-2013 soit présentée au comité à la prochaine conférence téléphonique.

##### *b) Secrétariat*

Mme Benoit est officiellement de retour à son poste de secrétaire exécutive depuis le début de janvier 2012. Afin d'harmoniser le transfert des dossiers, le contrat de Mme Dea est prolongé jusqu'au 31 mars 2012.

##### *c) Régie interne*

À partir du 1er avril 2012, et ce, jusqu'au 31 mars 2013, Mme Létourneau assurera la présidence du CCEK. Les membres lui souhaitent un excellent mandat et se disent satisfaits du délai de nomination par l'administrateur provincial.

##### *d) Rapport annuel 2011-2012*

Les membres discutent de la pertinence de confier à une consultante le mandat de rédiger le rapport annuel 2011-2012 du comité. Il est entendu qu'une proposition de contrat soit transmise à Mme Josée Brunelle.

#### *e) Site Internet*

Le comité avait manifesté l'intérêt d'améliorer la présentation de son site Internet compte tenu, entre autres, de l'augmentation de sa fréquentation. Afin d'améliorer la convivialité de ce dernier, la secrétaire exécutive a rencontré Mme Meredith Griffith (agente de communication, ARK) pour connaître les intérêts et les habitudes de la population nordique en matière de communication. Considérant aussi les changements souhaités par les membres, elle demandera, aux entreprises choisies, une soumission qui sera présentée lors d'une prochaine réunion.

Le comité échange par ailleurs sur la possibilité d'éviter de recourir à une tierce personne pour publier ses documents sur son site. En fait, cette tâche pourrait plutôt relever du secrétariat. Cette suggestion sera examinée avec les entreprises soumissionnaires.

### **5. Plan Nord**

#### *a) Protection de 50% du territoire*

Le 5 février 2012, le premier ministre M. Jean Charest et le ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs M. Pierre Arcand se sont engagés à consacrer, d'ici 2035, 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à certains types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.

Les membres échangent à propos de la planification de l'aménagement du territoire ainsi que des surfaces qui pourraient être occupées par les activités industrielles de sorte que les modalités d'usage du territoire prévues par la CBJNQ, la réglementation et les orientations de l'ARK en matière de zonage soient respectées. Plus précisément, la création d'aires protégées sur 20% du territoire du Plan Nord d'ici 2020, soit une des orientations gouvernementales, retient l'attention. On rappelle que le CCEK avait transmis au ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP) en novembre 2011 un avis comportant des recommandations à ce sujet. Bien que la cible de protection ait été atteinte, le comité estime que des consultations publiques ainsi qu'une accélération du processus d'acquisition des connaissances permettraient l'identification de nouvelles zones sensibles. Les membres concluent qu'il sera nécessaire de surveiller les modifications à venir de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord.

### *b) Plan Nunavik*

Le Plan Nunavik, produit par l'ARK et la Société Makivik, a été rendu public en janvier 2012. En réponse au Plan Nord, il expose, du point de vue des Inuits, le développement souhaité au Nunavik pour les 25 prochaines années. Les membres proposent de prendre connaissance du document pour la prochaine réunion.

## **6. Mines**

### *a) Colloque sur le développement minier*

Deux membres du comité ainsi que la secrétaire exécutive ont participé au Colloque sur le développement minier qui s'est tenu du 14 au 17 février 2012 à Kuujuaq. Organisé par le Fonds pour l'exploration minière au Nunavik, l'évènement a permis aux administrateurs locaux et régionaux, à des promoteurs de l'industrie minière, à des représentants de différents organismes ainsi qu'aux membres des communautés d'échanger et de partager leurs préoccupations liées au développement des activités minières au Nunavik. Un des membres fait un résumé des activités d'exploration minières présentes et anticipées dans la région.

On présente aux membres un nouveau guide, rédigé par la Société Makivik, intitulé « Nunavik Guidebook - Mineral exploration, mining development and Nunavik region ». Cet outil, destiné aux promoteurs miniers, comporte, entre autres, un résumé du régime légal des terres, une liste des autorisations à obtenir au cours des différentes étapes de développement des activités minières ainsi que des références concernant la gestion des matières résiduelles dangereuses. Le comité se montre intéressé à participer à la révision d'un tel document, le cas échéant.

### *b) « Hope Advance Oceanic Project »*

Le comité se penche sur les activités minières en cours dans la zone « Hope Advance », à proximité du village d'Aupaluk, par Oceanic Iron Ore Corp. En plus des nombreux travaux d'exploration minière, le projet de développement consiste ultimement à exploiter des gisements de fer et opérer un concentrateur ainsi qu'une usine de bouletage. Il s'agit d'un projet majeur qui aura des impacts importants pour la communauté d'Aupaluk. Il sera éventuellement soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ.

Le comité discute des différents impacts que pourrait avoir ce genre de développement sur l'environnement et le milieu social. En plus des impacts environnementaux indéniables, le projet minier préoccupe grandement les

membres des communautés inuites situées dans la région. On demande à la secrétaire exécutive d'assurer un suivi sur le sujet.

Par ailleurs, on informe le comité que des déversements de matières dangereuses auraient eu lieu dans la zone d'exploration. Un représentant du MDDEP aurait pris connaissance des faits durant l'été 2011. L'ARK a également été informée de la situation. Toutefois, il semble qu'aucune inspection n'a été menée. Selon les membres, la surveillance environnementale de ce projet devrait être accrue.

#### *c) Exploration minière et archéologie*

Certaines activités minières pourraient représenter un danger pour les sites archéologiques au Nunavik. Afin d'assurer la protection de l'héritage culturel inuit, les membres font quelques suggestions. Le sujet est reporté à une réunion ultérieure.

### **7. Projet de nettoyage de Mid-Canada Line**

La « Mid-Canada Line » est un ancien réseau d'alerte avancée de défense antiaérienne formée d'appareils radar Doppler. Elle s'étend à travers le Canada depuis le Labrador jusqu'en Colombie-Britannique le long du 55<sup>e</sup> parallèle. Elle a été construite entre 1954 et 1957 et les 42 stations situées au Québec ont été exploitées par le ministère de la Défense nationale (MDN) de 1958 à 1965. Le gouvernement du Québec s'est vu rétrocéder les sites en 1966, à la suite de l'abandon des stations par le MDN.

En 1988, 2001 et 2002, en collaboration avec le MDN, le ministère de l'Environnement du Québec et Environnement Canada, l'ARK a entrepris deux phases de travail distinctes visant à retirer les déchets dangereux de ces sites, y compris une grande quantité d'hydrocarbures. En outre, des bâtiments furent stabilisés ou démolis afin d'améliorer la sécurité publique sur les sites. Cependant, plus de 16 000 barils ainsi que de nombreux débris de métal, notamment des carcasses de machinerie, se trouvent encore sur les 42 sites. De plus, aucune autre mesure d'inspection des bâtiments n'a eu lieu au cours des 10 dernières années.

Les communautés criées, inuites et naskapiées sont préoccupées par les sites de la « Mid-Canada Line » puisqu'elles utilisent ces zones pour leurs activités traditionnelles. Bien que certains travaux de restauration aient été réalisés par le passé, les communautés tiennent fermement à la réhabilitation complète de ces sites.

Les membres révisent un projet de lettre à propos de la troisième phase de nettoyage de Mid-Canada Line et concluent que de nouvelles mesures de

restauration sont nécessaires à l'amélioration de la sécurité publique et à la protection de l'environnement. Ils échangent alors à propos des ententes de financement passées entre les parties prenantes. L'adoption du projet de lettre s'effectuera par courriel.

## **8. Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)**

### *a) Renforcement de la LQE*

Les mesures prévues par la loi no 89 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en favoriser le respect sont en vigueur depuis le 4 novembre 2011. Comportant des modalités plus sévères pour protéger l'environnement, cette loi permet le renforcement du régime pénal, l'accroissement des pouvoirs administratifs du ministre ainsi que l'instauration d'un système de sanctions administratives pécuniaires. Un membre fait état d'une nouvelle obligation pour les promoteurs (excluant les municipalités), soit celle de compléter un formulaire supplémentaire avant de recevoir leurs autorisations pour le projet présenté. Une copie du document intitulé « déclaration du demandeur » sera transmise aux membres.

### *b) Tarification pour l'obtention des autorisations*

Le comité révise un projet de lettre adressée à Mme Diane Jean (sous-ministre, MDDEP) dans laquelle il fait part de ses préoccupations et de ses recommandations à propos des frais exigibles pour les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévue au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Le comité remarque que, au Québec méridional, les promoteurs doivent payer des frais au MDDEP pour les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue au chapitre I de la Loi. Toutefois, cette tarification ne s'applique pas aux promoteurs qui désirent réaliser des projets au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, et dont les projets sont prévus au chapitre II de la Loi.

Par soucis d'équité, le CCEK souhaite qu'une tarification similaire soit appliquée pour les projets situés en milieu nordique. Toutefois, le comité demande à ce que les fonds obtenus par le MDDEP soient utilisés pour moderniser la procédure nordique d'évaluation environnementale et sociale, notamment en matière d'accès à l'information et en permettant de meilleures consultations et participations publiques pour les projets soumis à la procédure.

## **9. Groupe de travail sur la simplification règlementaire et administrative - MDDEP**

Des recommandations du groupe de travail sur la simplification règlementaire et administrative du MDDEP sont portées à l'attention des membres du comité. Parmi celles-là, on commente la création d'un comité consultatif des processus administratifs en matière environnementale. Un membre se propose de surveiller l'évolution du dossier.

## **10. Régime d'évaluation environnementale au Nunavik**

### *a) Révision des annexes*

Les membres se penchent sur une lettre (décembre 2011) de Mme Elaine Feldman (administrateur fédéral, CBJNQ). En réponse à l'avis du CCEK sur le renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik (2009), Mme Feldman informe le comité que l'accès à l'information a été bonifié, en 2009, à la suite de l'amélioration du Registre canadien d'évaluation environnementale à laquelle a été ajoutée une section pour les projets soumis au processus fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ. Disponible sur Internet, le registre permet l'accès du public à l'information et aux documents liés aux évaluations environnementales menées en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et du processus fédéral de la CBJNQ.

Concernant les recommandations du CCEK reliées au renforcement du processus du chapitre 23 de la CBJNQ, Mme Feldman veut collaborer aux démarches du CCEK en la matière. Pour cette raison, elle a transmis l'avis du comité à Mme Natalie Neville (directrice, équipe Québec-Atlantique, ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada) afin qu'elle puisse donner suite à l'avis.

Un membre mentionne qu'une lettre, précisant les intentions de la partie fédérale, devrait bientôt être transmise au CCEK. En fait, la partie fédérale serait intéressée à former un groupe de travail avec les parties inuites et provinciales qui ont, d'ailleurs, déjà donné leur accord pour réviser les listes de projets des annexes I et II (CBJNQ, Chapitre 23). Il est alors suggéré que la partie fédérale contacte la partie provinciale. Un suivi sera assuré par la secrétaire exécutive.

### *b) Groupe de travail sur la participation publique - MDDEP*

Le comité se préoccupe de l'amélioration de la participation publique, de la transparence et de l'accès à l'information pour les projets soumis à l'évaluation environnementale et sociale. C'est pourquoi des membres ont joint le nouveau groupe de travail du MDDEP qui est mandaté pour analyser ces aspects et



proposer à l'Administrateur provincial des pistes d'amélioration. Une consultante, engagée par le CCEK, ainsi que deux membres de la Commission sur la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ont également été nommés pour prendre part au groupe de travail. Le 19 janvier 2012, le groupe a tenu sa première réunion où quelques solutions concrètes ont été identifiées par les participants. Le groupe devrait se réunir à nouveau au début de l'été 2012. Les membres du CCEK demandent qu'on leur transmette le procès-verbal de la réunion lorsqu'il sera adopté.

*c) Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage*

Les membres examinent le contenu d'une lettre reçue du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage concernant sa demande de participation formelle et systématique à l'évaluation des projets soumis à l'évaluation environnementale et sociale. Les membres décident de ne pas répondre à cette lettre puisqu'elle a été transmise à titre d'information seulement.

## **11. Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik**

*a) Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions*

Les membres se penchent sur le mandat de la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions (CRMNER). La CRMNER est issue de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit au Nunavik (ARTIN), soit une entente entre les gouvernements du Canada et du Nunavut ainsi que la Société Makivik sur la région marine du Nunavik. Signée en 2006, l'ARTIN est entré en vigueur le 10 juillet 2008. Sommairement, sous l'article 7 de l'ARTIN, la CRMNER réalise un examen préalable des projets soumis à l'évaluation environnementale fédérale dans la région marine du Nunavik afin de déterminer si un examen est nécessaire, considérant l'étendue des répercussions potentielles du projet sur la région. Elle doit considérer les répercussions écosystémiques et socio-économiques des projets, déterminer si les projets seront réalisés et énoncer, le cas échéant, les conditions de réalisation des projets. Elle doit ensuite faire rapport de sa décision au ministre répondant.

Selon les renseignements que le CCEK possède, trois différentes procédures fédérales d'évaluation environnementale pourraient s'appliquer à un projet situé dans la région marine du Nunavik. De plus, selon l'ampleur du projet, la procédure provinciale pourrait aussi s'appliquer. Compte tenu de la grande confusion, les membres demandent qu'une présentation leur soit faite à ce sujet pour clarifier le processus prévu par la CRMNER.

### *b) Infrastructures de Nunavik Nickel*

La compagnie minière « Canadian Royalties » doit relocaliser ses infrastructures maritimes puisque celles construites ont subi des dommages importants. Elle a donc proposé un nouveau site dans la Baie Déception pour son projet. Elle doit respecter les trois processus d'évaluation environnementale issus des deux paliers de gouvernement pour l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires à l'exécution du projet, dont au moins deux du gouvernement fédéral et un du gouvernement du Québec. Le chevauchement possible des mécanismes d'évaluation prévus par les différentes organisations responsables des procédures au Nunavik préoccupe le comité qui souhaiterait que ces dernières travaillent de concert. Le sujet est reporté à la prochaine réunion.

### **12. Projet de stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques**

Le comité échange sur les différents enjeux soulevés dans le document de consultation publique relatif au projet de stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques. Un membre souligne que l'adaptation à ces changements constituerait le véritable défi au Nunavik et que, pour cette raison, des actions particulières doivent être identifiées afin de renforcer la résilience des communautés, des infrastructures ainsi que des écosystèmes. D'autres membres évoquent les conséquences de la fonte précoce des glaces et du pergélisol; assurer la sécurité civile semble prioritaire. À la demande du comité, la secrétaire exécutive préparera un projet de lettre à ce sujet.

### **13. Projet de parc national Tursujuq**

Les membres soulignent l'initiative de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) pour avoir initié une campagne en ligne pour demander à M. Jean Charest (Premier ministre du Québec) de protéger le bassin versant de la rivière Nastapoka en l'incluant dans le projet de parc national Tursujuq.

### **14. Prix Phénix de l'environnement**

Les Phénix de l'environnement est un concours annuel, résultant d'un partenariat entre le MDDEP, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Éco Entreprises Québec et la Fondation québécoise en environnement, dont la mission est de faire connaître et de promouvoir l'excellence et le savoir-faire des organisations du Québec en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Le comité<sup>1</sup> a décidé de soumettre une candidature au concours. C'est pourquoi il examine le dossier d'un candidat. Après avoir proposé quelques modifications, il demande à la secrétaire exécutive de faire parvenir à l'autorité concernée le document ainsi que les photos dans les délais prescrits. En 2007, le CCEK avait déjà supporté la candidature des employés du garage municipal du village nordique d'Inukjuak pour avoir éliminé les huiles usées de la communauté; ces derniers s'étaient d'ailleurs mérités un prix Phénix.

## **15. Année polaire internationale 2012**

### *a) Conférence*

La conférence « De la connaissance à l'action » organisée par l'Année Polaire Internationale (API) 2012 se déroulera du 22 au 27 avril 2012 au Palais des congrès à Montréal. Des scientifiques, des responsables de politique, des résidents des régions arctiques, des représentants d'industries ainsi que des éducateurs échangeront à propos des impacts des changements climatiques dans les régions polaires ainsi que des adaptations nécessaires pour les communautés et les écosystèmes.

Pour le Nunavik, les changements climatiques comportent des enjeux primordiaux pour lesquels le CCEK assure un suivi. C'est pourquoi il est décidé que la secrétaire exécutive participe à l'évènement. L'invitation demeure cependant ouverte aux membres qui voudraient prendre part à la conférence.

### *b) Partenariat à la conférence*

Un document, comportant un descriptif des commandites possibles pendant la conférence de l'API, est porté à l'attention des membres qui décident de ne pas participer en tant que commanditaire ou partenaire.

## **16. Divers**

### *a) Séminaire nordique autochtone sur le caribou*

Le CCEK prend connaissance de l'invitation pour le 8<sup>e</sup> Séminaire nordique autochtone 2012, organisé conjointement par les Amis du Mushuau-Nipi et le Laboratoire en ethnoécologie et conservation de la biodiversité de l'Université de Montréal. Il ne participera pas à la rencontre.

---

<sup>1</sup> Les membres susceptibles d'être en conflit d'intérêt avec le prix n'ont pas assisté à cette partie de la réunion.

**17. Dates et lieu de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du CCEK aura lieu du 18 au 21 juin 2012. Le choix du lieu de la réunion est reporté à une prochaine conférence téléphonique.



Stéphanie Benoit  
Secrétaire exécutive  
4 décembre 2012



ᑲᑎᑕᑲ ᑲᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑎᑦᑲᑦᑲᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

## MINUTES OF THE 131st MEETING

(APPROVED)

**DATES:** February 23–24, 2012

**PLACE:** Environment Canada (105 McGill Street, 4<sup>th</sup> Floor), Montreal

### PRESENT:

**Kativik Regional Government (KRG) appointees:**

Michael Barrett, Chairperson  
Adamie Kalingo, Vice-Chairperson  
Charlie Arngak

**Government of Canada appointees:**

Claude Abel  
Gilles H. Tremblay  
Thessa Girard-Bourgoin

**Québec-government appointees:**

Paule Halley  
Denyse Gouin (February 23)  
Sylvie Létourneau

**Environmental Analyst:**

Nancy Dea

**Executive Secretary:**

Stéphanie Benoit

### 1. Call to order and adoption of agenda

The 131st meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) began at 9:30 a.m. on February 23, 2012, in Montreal. The Chairperson invited

the members to suggest changes to the agenda, which was then adopted unanimously. The meeting took place in accordance with the agenda shown below.

1. Call to order and adoption of agenda
2. Review of the minutes of the 129th and 130th meetings
3. Business arising from the 130th meeting and correspondence
  - a) Residential drinking water tank cleaning
  - b) Bill 14: *Act respecting the Development of Mineral Resources in Keeping with the Principles of Sustainable Development*
  - c) Review of the *Canadian Environmental Assessment Act*
  - d) Residual materials management
    - i) *Residual materials management plan*
    - ii) *Guides, posters and magnets for hazardous residual materials*
4. Budget, secretariat and members
  - a) Budget
  - b) Secretariat
  - c) Internal management
  - d) Annual report, 2011–2012
  - e) Website
5. Plan Nord
  - a) Protection of 50% of lands
  - b) Plan Nunavik
6. Mines
  - a) 2012 Kuujuaq Mining Workshop
  - b) Hopes Advance Iron Mining Project
  - c) Mineral exploration and archaeology
7. Mid-Canada Line Clean-up Project
8. *Environment Quality Act*
  - a) Strengthening the *Environment Quality Act*
  - b) Fees for obtaining authorizations
9. Working group on regulatory and administrative simplification – MDDEP
10. Environmental assessment regime in Nunavik
  - a) Revision of schedules
  - b) Working group on public participation – MDDEP
  - c) Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee
11. *Nunavik Inuit Land Claims Agreement*
  - a) Nunavik Marine Region Impact Review Board
  - b) Nunavik Nickel infrastructure
12. Draft government strategy on climate-change adaptation
13. *Parc national Tursujuq*
14. *Phénix de l'environnement*
15. International Polar Year 2012
  - a) Conference
  - b) Conference partnership

16. Miscellaneous
  - a) Northern Aboriginal seminar on caribou
17. Date and place of next meeting

## **2. Review of the minutes of the 129th and 130th meetings**

The members proposed changes to the minutes of the 129th and 130th meetings. The adoption of the minutes was postponed to a conference call to be held at a later date.

## **3. Business arising from the 130th meeting and correspondence**

### *a) Residential drinking water tank cleaning*

As requested at the 130th meeting, the Environmental Analyst presented the policies of the Kativik Municipal Housing Bureau (KMHB) and other Northern organizations regarding the cleaning of residential drinking water tanks. It seems that most of the Nunavik organizations that have staff housing (the KRG, the Nunavik Regional Board of Health and Social Services, schools, etc.), carry out annual cleaning of the drinking water tanks in their dwellings. For its part, it seems that the KMHB, which operates social dwellings on behalf of the *Société d'habitation du Québec* (housing corporation, SHQ), delegates this responsibility to tenants, who do not all have the means to adequately perform the task.

A member pointed out that, in certain social housing dwellings operated by the KMHB, drinking water tanks are located in service rooms to which tenants do not have access, making it impossible for them to clean the tanks. In other cases, the configuration of the drinking water tanks makes it difficult to access them. It was therefore recognized that, in all cases, recommended cleaning procedures require specialized equipment and training. In order to ensure adequate cleaning of drinking water tanks for Nunavimmiut living in social housing and quality water, the KEAC feels that part of the funding paid to the KMHB by the SHQ must be directed to maintenance. The members agreed that these comments would be transmitted to the SHQ in a letter.

### *b) Bill 14: Act respecting the Development of Mineral Resources in Keeping with the Principles of Sustainable Development*

The Executive Secretary reported on the progress of Bill 14, regarding an *Act respecting the Development of Mineral Resources in Keeping with the Principles of Sustainable Development*. In August 2011, the KEAC transmitted a position paper on the bill to the *ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (natural resources and wildlife), and presented it to the Québec National Assembly Committee on Agriculture, Fisheries, Energy and Natural Resources.

The members discussed the scope of the bill in Nunavik with regards to municipal consultations when exploration projects are initiated. As the clause-by-clause study of the bill by the Committee is expected to wrap up shortly, the bill and the subsequent implementation of the mining regime will continue to be monitored.

*c) Review of the Canadian Environmental Assessment Act*

The members were informed that the Standing Committee on Environment and Sustainable Development of the House of Commons undertook on December 6, 2011, its study of a draft report regarding the review of the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) as provided for in the law. The Standing Committee was summoned to the House of Commons on February 9, 2012, for the purpose of this study. The KEAC transmitted its brief to the Standing Committee in February 2011; however, the federal elections triggered the same year resulted in the hearing presentation being postponed and then cancelled by the Standing Committee. The members would have liked the consultation process to be more transparent. The members asked that the Executive Secretary transmit the Standing Committee's report to them once it is released.

*d) Residual materials management*

*i) Residual materials management plan*

On January 20, the Executive Secretary met with Véronique Gilbert, who is responsible at the KRG for drafting the residual materials management plan for Nunavik. The Executive Secretary explained the environmental and social mandate of the KEAC, its concerns, and background information over the past decade on various files monitored by the KEAC regarding residual materials management in the region.

*ii) Guides, posters and magnets for hazardous residual materials*

A KRG environmental technician continues to distribute in the Northern villages the guides and posters concerning hazardous residual materials. To date, municipal, organizational and business representatives in Kuujjuarapik, Puvirnituq, Ivujivik, Salluit, Kangiqsujaq, Kangirsuk, Kuujuaq and Kangiqsualujuaq have received the documentation.

The Executive Secretary informed the KEAC that the letter to be distributed with the magnets is currently being translated into Inuktitut and will be transmitted for printing. The distribution of the magnets to Nunavik households is expected to happen in the spring of 2012.



#### **4. Budget, secretariat and members**

##### *a) Budget*

The Canadian Environmental Assessment Agency carried out a summative evaluation of the federal contribution program for the implementation of the *James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA)*. Under the contribution program, which is evaluated every five years, funding is allocated to several organizations, including the KEAC, to cover some of their administrative costs.

The members reviewed the expenses incurred by the KEAC from October 2011 to January 2012.

A draft version of the 2012–2013 budget is expected to be presented to the members during their next conference call.

##### *b) Secretariat*

Ms. Benoit officially returned to the position of Executive Secretary at the beginning of January. In order to facilitate the transfer of files, Ms. Dea's contract was extended to March 31, 2012.

##### *c) Internal management*

From April 1, 2012 to March 31, 2013, Ms. Létourneau will act as KEAC Chairperson. The members wished Ms. Létourneau a successful mandate and indicated their satisfaction with the timeliness of her appointment by the Provincial Administrator.

##### *d) Annual report, 2011–2012*

The members discussed the suitability of contracting a consultant to draft the 2011–2012 annual report. It was agreed that a proposed contract would be transmitted to Josée Brunelle.

##### *e) Website*

The members indicated interest in improving the structure and appearance of the KEAC website in light of its increased use, among other reasons. With a view to improving the site's user-friendliness, the Executive Secretary met with Meredith Griffiths, a KRG information officer, to discuss the communication interests and habits of Northerners. Taking into account the changes requested by the members as well, the Executive Secretary will contact selected firms to submit offers, which will be presented at the next meeting.

The members discussed the possibility of not using a third party to post documents on its website. This task could be performed by the secretariat. This suggestion will be studied with the firms that are to submit offers.

## **5. Plan Nord**

### *a) Protection of 50% of lands*

On February 5, 2012, Premier Jean Charest and the Minister of Sustainable Development, Environment and Parks, Pierre Arcand, made a commitment to set aside, by 2035, 50% of Plan Nord lands for environmental protection, safeguarding biodiversity, promoting natural heritage as well as for various types of development that do not rely on industrial activities.

The members discussed land use planning as well as areas that could be occupied by industrial activities while complying with the land uses provided for under the JBNQA as well as KRG zoning regulations and orientations. More specifically, the government goal of creating protected areas covering 20% of Plan Nord lands by 2020 was discussed. It was recalled that the KEAC transmitted to the *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (sustainable development, environment and parks, MDDEP) in November 2011 a position paper including related recommendations. Although the protection target has been reached, the KEAC believes that public consultations and an accelerated knowledge-acquisition process would make it possible to identify new sensitive zones. The members concluded that upcoming amendments to the *Act respecting Natural Heritage Conservation and the Sustainable Development of the Area covered by the Northern Plan* will need to be monitored.

### *b) Plan Nunavik*

Plan Nunavik, prepared by the KRG and the Makivik Corporation, was released in January 2012. A response to the Plan Nord, Plan Nunavik describes from an Inuit perspective appropriate kinds of development over the next 25 years. The members agreed to review the document before their next meeting.

## **6. Mines**

### *a) 2012 Kuujuaq Mining Workshop*

Two KEAC members along with the Executive Secretary took part in the 2012 Kuujuaq Mining Workshop held from February 14 to 17. Organized by the Nunavik Mineral Exploration Fund, the workshop allowed local and regional administrators, mining-industry proponents, as well as stakeholder and

community representatives to talk and share their concerns about mining development in Nunavik. One of the members provided a summary of current and future mineral exploration activities in the region.

The members were informed about the new *Nunavik Guidebook – Mineral Exploration, Mining Development and Nunavik Region*, prepared by the Makivik Corporation. This tool is intended for mining-industry proponents and includes, among other things, a summary of the legal land regime, a list of authorizations required at the various stages of mining development, as well as reference materials regarding the management of hazardous waste. The members expressed interest in providing input into any eventual revision of the Guidebook.

#### *b) Hopes Advance Iron Mining Project*

The members reviewed the current activities of Oceanic Iron Ore Corp. in the Hopes Advance area, near the community of Aupaluk. In addition to numerous mineral exploration activities, the development project proposes the mining of iron ore deposits as well as the operation of a concentrator and pellet plant. The project is a large-scale development that will have significant impacts on Aupaluk. It will eventually be subject to the environmental and social impact assessment and review procedure provided for in Section 23 of the JBNQA.

The members discussed the different impacts of this kind of development on the natural and social environments. In addition to these impacts, the project has generated major concerns among residents of the region's Inuit communities. The Executive Secretary was asked to monitor this topic.

As well, the KEAC was informed that hazardous materials spills had occurred in the exploration zone. An MDDEP representative became aware of the incident in the summer of 2011. The KRG was also informed of the situation. Notwithstanding, it seems that no inspection was carried out. In the opinion of the members, environmental monitoring of this project must be increased.

#### *c) Mineral exploration and archaeology*

Certain mining activities could threaten archaeological sites in Nunavik. To ensure protection of Inuit cultural heritage, the members made a few suggestions. Further discussion of this topic was postponed to a subsequent meeting.

## **7. Mid-Canada Line Clean-up Project**

The Mid-Canada Line was an early alert air-defence system made up of Doppler radar devices. It extends across Canada from Labrador to British Columbia along the 55th parallel. It was constructed between 1954 and 1957. The 42 stations in

Québec were operated by the Department of National Defence (DND) from 1958 to 1965. After their closure by the DND, the sites were transferred to the Québec government in 1966.

In 1988, 2001 and 2002, in cooperation with the DND, the *ministère de l'Environnement du Québec* and Environment Canada, the KRG undertook two distinct work phases with the goal of removing the hazardous waste from these sites, including a large quantity of hydrocarbons. Among other activities, buildings were stabilized or demolished to contribute to public safety at the sites. Nonetheless, more than 16,000 barrels and metal debris, such as old pieces of machinery, remain at the sites. As well, no new building inspections have been carried out in 10 years.

Cree, Inuit and Naskapi communities are concerned about the Mid-Canada Line sites since they carry out traditional activities in these areas. Although some restoration work was carried out in the past, the communities believe strongly that rehabilitation should be completed at the sites.

The members reviewed a draft letter regarding the third phase of the Mid-Canada Line Clean-Up Project and concluded that new rehabilitation measures are required to improve public safety and environmental protection. They discussed past funding agreements by stakeholders. The draft letter will be approved via email.

## **8. *Environment Quality Act***

### *a) Strengthening the Environment Quality Act*

The measures contained in the *Act to amend the Environment Quality Act in order to Reinforce Compliance* have been in effect since November 4, 2011. With stricter provisions regarding environmental protection, the Act strengthens the penal regime, increases the administrative powers of the Minister, and institutes a system of administrative monetary penalties. A member described a new obligation for project proponents (excluding municipalities) to complete an additional form before authorization will be issued. A copy of the applicant declaration form will be transmitted to the members.

### *b) Fees for obtaining authorizations*

The KEAC revised a draft letter to Diane Jean (Deputy Minister, MDDEP) that expresses concerns and recommendations regarding the fees applicable to projects subject to the environmental and social impact assessment and review procedure covered under Chapter II of the *Environment Quality Act*.

The KEAC noted that, in southern Québec, project proponents must pay MDDEP fees for projects subject to the environmental impact assessment and review procedure under Chapter I of the Act. Notwithstanding, fees are not applicable to the proponents of projects situated north of the 55th parallel, which are covered under Chapter II of the Act.

To ensure equity, the KEAC would like similar fees to be applied for projects in the north although, in this case, the KEAC has proposed that the fees collected by the MDDEP be put towards modernizing the northern environmental and social impact assessment and review procedure, in particular access to information and improved consultations and public participation for projects subject to the procedure.

#### **9. Working group on regulatory and administrative simplification – MDDEP**

The members were informed of recommendations proposed by the MDDEP working group on regulatory and administrative simplification. Among these, comments were made about the recommendation to create an environmental administrative procedures advisory committee. A member offered to monitor this file.

#### **10. Environmental assessment regime in Nunavik**

##### *a) Revision of schedules*

The members reviewed a letter (December 2011) from Elaine Feldman, the Federal Administrator of the JBNQA. In response to the *KEAC Position Paper on Strengthening the Environmental and Social Impact Assessment and Review Procedure in Nunavik* (2009), Ms. Feldman informed the KEAC that access to information was improved in 2009 with the creation of the Canadian Environmental Assessment Registry, to which was added a section on projects subject to the federal procedure under Section 23 of the JBNQA. Available via the Internet, the Registry gives the public access to information and documents related to environmental assessments carried out under the CEEA and the federal procedure under the JBNQA.

Regarding the KEAC's recommendations to strengthen the procedure under Section 23 of the JBNQA, Ms. Feldman indicated her interest in cooperating with the KEAC. To this end, she has transmitted a copy of the KEAC position paper to Natalie Neville (Director, Québec–Atlantic Team, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada) for her follow-up.

A member stated that a letter, specifying the intentions of the federal party, should shortly be transmitted to the KEAC. In fact, the federal party is interested in setting up a working group with the Inuit and provincial parties, which have already agreed to revise the list of projects contained in schedules I and II (Section 23, JBNQA). It was suggested that the federal party should contact the provincial party for this purpose. The Executive Secretary will monitor this matter.

*b) Working group on public participation – MDDEP*

The KEAC is concerned about improving public participation, transparency and access to information for projects subject to the environmental and social impact assessment and review procedure. For this reason, some KEAC members have joined a new MDDEP working group mandated to analyze these aspects and propose solutions to the Provincial Administrator. A KEAC consultant and two KEAC members were also appointed to the working group. On January 19, 2012, the working group held its first meeting and a few concrete solutions were identified. The working group should again meet at the beginning of the summer of 2012. KEAC members asked that the meeting minutes of the working group be transmitted to them once approved.

*c) Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee*

The members reviewed a letter from the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee concerning its request to be involved formally and systematically in the assessment of projects subject to environmental and social impact assessment and review. The members decided not to respond to the letter since it was transmitted for information purposes only.

**11. Nunavik Inuit Land Claims Agreement**

*a) Nunavik Marine Region Impact Review Board*

The members discussed the mandate of the Nunavik Marine Region Impact Review Board (NMRIRB). The NMRIRB was created under the *Nunavik Inuit Land Claims Agreement* (NILCA), an agreement between the governments of Canada and Nunavut, as well as the Makivik Corporation concerning the Nunavik Marine Region. Signed in 2006, the NILCA came into effect on July 10, 2008. Under Article 7 of the NILCA, the NMRIRB performs preliminary reviews of development projects subject to federal environmental assessment in the Nunavik Marine Region in order to determine if a review is necessary, taking into account the scope of the potential impacts of the projects on the region. The NMRIRB must consider the eco-systemic and socio-economic impacts of projects, determine if the projects will be implemented and, if applicable, state the conditions that will apply to the implementation of the projects. The NMRIRB subsequently transmits its decision to the responsible minister.

According to the information available to the KEAC, three different federal environmental assessment procedures could apply to projects in the Nunavik Marine Region. As well, according to the project's scale, the provincial environmental assessment procedure could also apply. Given this confusion, the members asked that a presentation be organized to clarify the procedure provided for by the NMRIRB.

*b) Nunavik Nickel infrastructure*

The mining company Canadian Royalties must relocate its marine infrastructure since the infrastructure recently constructed has suffered major damage. It has therefore proposed a new site at Deception Bay. To obtain the necessary authorizations, the project will nonetheless be subject to at least three environmental procedures at both levels of government, specifically two at the federal level and another at the provincial level. The KEAC is concerned about overlapping assessment mechanisms in Nunavik and would like the different responsible organizations to work together. Further discussion was postponed to the next meeting.

**12. Draft government strategy on climate-change adaptation**

The KEAC discussed the different issues raised in the public consultation document regarding the draft government strategy on climate-change adaptation. One member pointed out that adaptation to these changes will represent real challenges in Nunavik and that, for this reason, specific actions must be identified to improve the resilience of communities, infrastructure and ecosystems. Other members referred to the consequences of early ice thawing and permafrost thawing; ensuring public safety must be a priority. At the request of the members, the Executive Secretary will prepare a draft letter on this topic.

**13. Parc national Tursujuq**

The members noted the online campaign initiated by the Canadian Parks and Wilderness Society (CPAWS) asking Québec Premier Jean Charest to protect the drainage basin of the Nastapoka River by including it in *parc national Tursujuq*.

**14. Phénix de l'environnement**

The Phénix de l'environnement is an annual award organized in partnership by the MDDEP, the *ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (economic development, innovation and export trade), Éco

Entreprises Québec and the Fondation québécoise en environnement. The mission of the Phénix is to publicize and promote excellence and the know-how of organizations in Québec regarding environmental protection and sustainable development.

The KEAC<sup>1</sup> decided to submit a nomination to the Phénix and therefore studied the file of a candidate. After proposing a few modifications, the Executive Secretary was asked to transmit the nomination and photos to the appropriate authority within the prescribed period. In 2007, the KEAC nominated employees at the municipal garage in the Northern Village of Inukjuak for their project to eliminate used oil in their community. This project received an award.

## **15. International Polar Year 2012**

### *a) Conference*

The conference entitled From Knowledge to Action organized by the International Polar Year will take place from April 22–27, 2012, at Montreal. Scientists, policy makers, Northerners, industry representatives and educators are scheduled to discuss climate change impacts in polar regions as well as necessary community and ecosystem adaptations.

In Nunavik, climate change raises major issues that the KEAC is monitoring. It was therefore decided that the Executive Secretary should attend the event. The invitation to members also remains open.

### *b) Conference partnership*

The members were given a document describing possible conference sponsorships. The members decided not to participate as a sponsor or a partner.

## **16. Miscellaneous**

### *a) Northern Aboriginal seminar on caribou*

The members reviewed an invitation to the 8th Northern Aboriginal Seminar organized jointly by the *Amis du Mushuau-Nipi* and the *Laboratoire en ethnoécologie et conservation de la biodiversité* (ethno-ecology and biodiversity conservation) at the *Université de Montréal*. The KEAC will not participate in the seminar.

---

<sup>1</sup> Members who might have been in a conflict of interest excused themselves from the meeting during discussion of this topic.



**17. Date and place of next meeting**

The KEAC's next meeting will take place from June 18 to 21, 2012. The place of the meeting will be determined during a conference call to be held at a later date.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphanie Benoit". The signature is written in a cursive, flowing style.

Stéphanie Benoit  
Executive Secretary  
December 4, 2012